



Le Président

Madame Dominique BOY-MOTTARD
Conseillère Municipale et Métropolitaine
7 rue Alexandre Mari
06300 NICE

Nice, le 15 MARS 2017

Madame la Conseillère,

J'ai pris connaissance avec une particulière attention de votre courrier du 17 février 2017 par lequel vous faites part des doléances des usagers de la ligne 4 du réseau Lignes d'Azur relatives à la hauteur de la rampe d'accès de certains bus par rapport à celle du trottoir en station pour les personnes en fauteuil roulant. Vous demandez qu'une réflexion soit menée pour traiter cette question

En réponse, je vous informe que ce point a été identifié. Il concerne la programmation de la procédure de déploiement de la palette qui conduit à un blocage de celle-ci sur quelques bus achetés en 2016.

La Régie Ligne d'Azur a contacté le constructeur qui va rapidement prendre les mesures nécessaires à l'élimination de ce dysfonctionnement. Cette modification devrait être opérationnelle très prochainement.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de mes respectueux hommages.

Christian ESTROSI
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ref : 00789872

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, en vous adressant à :

Mobilité durable

Métropole Nice Côte d'Azur – 06364 Nice cedex 4.
Téléphone: 04 89 98 16 76 - Télécopie: 04 89 98 16 61
Email : philippe.laurier@nicecotedazur.org